

Ville de
SAINT-DIZIER

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Service Marchés Publics
Cité Administrative
12 rue de la Commune de Paris
52115 Saint-Dizier CEDEX
Tél: 0325073146

**RENOVATION DE TERRAINS DE TENNIS EN TERRE
BATTUE SYNTHETIQUE ET REALISATION DE 2 TENNIS-
PADEL**

Date et heure limites de réception des offres

16 juillet 2018 à 12H00

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS | 3 |
| 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE | 4 |
| ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION | 4 |
| 2.1 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION | 4 |
| 2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES | 4 |
| 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES | 4 |
| 2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT | 4 |
| 2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION | 5 |
| ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS | 5 |
| 3.1 - MAITRISE D'OEUVRE | 5 |
| 3.2 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS | 5 |
| ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION | 5 |
| ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 5 |
| 5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE | 6 |
| ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES | 7 |
| ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS | 8 |
| 7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER | 8 |
| 7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE | 9 |
| ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES | 10 |
| 8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS | 10 |
| 8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES | 10 |
| 8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE | 10 |

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **RENOVATION DE TERRAINS DE TENNIS EN TERRE BATTUE SYNTHETIQUE ET REALISATION DE 2 TENNIS-PADEL**

Rénovation de deux terrains de tennis existants en terre battue synthétique (classification ITF 1 SLOW Compétition) avec mise en œuvre d'un arrosage automatique :

- Travaux préparatoires : décapage de la dalle, perforation pour drainage...
- Reprise des déformations des dalles des terrains existants
- Réalisation d'arrosage automatique sur les deux terrains, essais et mise en service
- Fourniture et pose de gazon synthétique ocre et des matériaux de remplissage
- Réalisation des lignes
- Fourniture et mise en œuvre des équipements de jeux

et

Réalisation de deux tennis padel (extérieur) sur terrain de tennis existant

- Travaux préparatoires, décapage de la dalle, perforation pour drainage
- Reprise des déformations des dalles des terrains existants
- Fourniture des Note de calcul des fondations et plans d'exécution
- Découpe de la dalle et réalisation des fondations
- Fourniture et pose de deux structures padel avec portes verrouillables
- Réalisation des revêtements synthétiques et garniture sable
- Fourniture et pose d'éclairage leds

Lieu(x) d'exécution : Espace Jean Meffert SAINT DIZIER

Réalisation de prestations similaires :

Les prestations pourront donner lieu à un nouveau contrat pour la réalisation de prestations similaires qui seront exécutées par l'attributaire du présent contrat. Ce nouveau contrat devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
 - En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| <i>Classification principale</i> |
|---|
| Travaux de construction d'installations sportives. (452122008) |
| Travaux de démolition. (451111009) |

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 – Variante

Aucune variante n'est autorisée.

2.2.2 - Prestations supplémentaires obligatoires

Chaque candidat devra faire une proposition pour chacune des 3 prestations supplémentaires ci-dessous que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander ou non lors de la signature du contrat :

- Année d'entretien et vérification sur Padel
- Hauteur uniforme des grillages PADLE à 4 m
- Fourniture et pose de bâches de protection imprimée "VSD Ville sportive" sur clôture terrain de tennis

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes :

Les demandes de paiements sont à envoyer à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Dizier
Cité administrative
Services des Marchés Publics
12 rue de la Commune de Paris
52 115 Saint-Dizier CEDEX

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

**Bureau d'études de la Ville
Cité administrative
12 rue de la Commune de Paris
52 100 Saint-Dizier CEDEX**

Le maître d'oeuvre est : **M. Thierry BOUILLOT**

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Un plan de prévention est prévu pour cette opération.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Le cahier des charges fédéral "Padel"
- Les plans
- Questionnaire entreprises
- Information sur la dématérialisation

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.xmarches.fr référence 1828.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat ;

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- **Entreprise ayant la certification FFT PLAN QUALITE TENNIS pour PADEL et TERRE ARTIFICIELLE en cours de validité**

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra a minima :
 - ✓ Caractéristique technique des revêtements (terre battue synthétique): Rebond, glissance linéaire, sec et humide,...Résistance au gel, perméabilité, résistance au vent
 - ✓ Garantie décollement et disparition couche de jeu
 - ✓ Coût d'exploitation et d'entretien annuel (consommation annuelle de matériaux)
 - ✓ Caractéristique technique des Padel : structure, résistance des verres....
 - ✓ Le planning prévisionnel d'exécution des travaux par phases et détaillant le chemin critique des tâches à exécuter
 - ✓ Note Méthodologique sur exécution des travaux
- Un certificat de visite des locaux (cf. article 8.2 du règlement de consultation)

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| <i>Critères et sous-critères</i> | <i>Pondération</i> |
|--|--------------------|
| Critère : Prix des prestations | 30% |
| Critère : Valeur technique | 70% |
| Caractéristique technique des revêtements (20 pts) | 5 points coef.4 |
| Garantie décollement et disparition couche de jeu (10 pts) | 5 points coef.2 |
| Coût d'exploitation et d'entretien annuel (10 pts) | 5 points coef.2 |
| Caractéristique technique des Padel : structure proposée, résistance des verres.... (20 pts) | 5 points coef.4 |
| Note Méthodologique sur exécution des travaux (10pts) | 5 points coef.2 |

La notation du prix s'effectuera par la formule suivante : (offre la plus basse/offre analysée) x30

Le moins-disant obtient automatiquement la note maximale.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Négociations potentielles :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation. Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative. En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes. Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**RENOVATION DE TERRAINS DE TENNIS EN TERRE BATTUE SYNTHETIQUE ET REALISATION DE
2 TENNIS-PADEL**

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Ville de Saint-Dizier
Service des Marchés Publics
Cité Administrative
12 rue de la Commune de Paris
52115 Saint-Dizier Cedex**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.xmarches.fr. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les seules extensions de fichiers autorisées sont .doc .xls .pdf .rtf .jpg .jpeg .ppt .dwg. . Les fichiers peuvent être compressés dans un .zip.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Ville de Saint-Dizier
Service des Marchés Publics
Cité Administrative
12 rue de la Commune de Paris
52115 Saint-Dizier Cedex
Tel : 03.25.07.31.46
Fax : 03.25.56.62.92
marchepublic@mairie-saintdizier.fr
Caroline LORI et Karlo GBANDI

Renseignement(s) technique(s) :

Pôle Maitrise d'Oeuvre
Cité administrative
12 rue de la Commune de Paris
52100 Saint-Dizier
Thierry BOUILLOT ou Alexis AUROY
Tel : 03.25.07.31.28.
tbouillot@mairie-saintdizier.fr
Thierry BOUILLOT

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.xmarches.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Une visite des lieux est obligatoire. Un certificat remis lors de la visite devra être joint à l'offre. Afin de prendre rendez-vous, contacter M. Thierry BOUILLOT au 03 25 07 31 28 ou par mail tbouillot@mairie-saintdizier.fr.

Les dates préfixées sont le 3 juillet et le 10 juillet 2018 à 10h00 (RDV Espace Jean Meffert SAINT DIZIER)